

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

## Influenza aviaire : moyens issus de la réserve de crise de l'AFSCA pour 2025

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a autorisé l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) à continuer à utiliser en 2025 sa réserve de crise dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire.

Le Conseil des ministres du 8 juillet 2022 a reconnu l'épizootie par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5 comme un incident imprévu. Cette reconnaissance permet à l'AFSCA de couvrir les coûts de cet incident en puisant dans sa réserve de crise de 10 millions d'euros.

Au cours de la période 2022-2024, l'AFSCA a fait appel à sa réserve de crise pour un montant de 6.689.000 euros. Le coût de la gestion de la grippe aviaire devrait également rester élevé en 2025. Il est probable que la circulation du virus se poursuive aussi intensément pendant le reste de l'année et que l'AFSCA soit régulièrement confrontée à de nouvelles infections chez les volailles et les oiseaux d'amateurs tout au long de l'année 2025.

À la lumière de ces projections, l'AFSCA demande au Conseil des ministres l'autorisation de continuer à utiliser en 2025 les 3,311 millions d'euros de la réserve de crise restants dans le cadre la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien.vandenborre@clarinval.belgium.be](mailto:julien.vandenborre@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)